

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 avril 2025**

**Nombre de conseillers :** En exercice : 11 Présents : 10 Absent : 1 Votants : 11

**Date de convocation :** 25 avril 2025

**Affichage de la convocation le :** 25 avril 2025

**Affichage du compte rendu le :** 5 mai 2025

**Étaient présents :** Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Thérèse BEAUFILS, Victoria BILLOD, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Audrey GUILLAUME, Aimé HUOT, Gérard PERRIN et Sylvie SOTTIAU.

**Excusée :** Émeline BARBIER donne pouvoir à Martial DARDELIN.

**Absent :** Néant.

**Président de séance :** Martial DARDELIN.

**Ordre du jour :****- Informations :**

- Autorisation d'urbanisme délivrées
- Droit de préemption
- Devis signés

**- Dossiers et délibérations :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
3. Révision de la délibération 2025/04/018/03 : Marché : travaux de voirie rue de Moncley.

**- Questions diverses**

|                     |
|---------------------|
| <b>INFORMATIONS</b> |
|---------------------|

- Autorisations d'urbanisme délivrées : néant.
- Droit de préemption : néant
- Devis signés : néant

## DOSSIERS ET DÉLIBÉRATIONS

### Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- désigne monsieur Gérard PERRIN en tant que secrétaire de séance.

**Vote : Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 0**

### Délibération 2025-04-30-01

#### Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 avril 2025.

Le procès-verbal de la séance du 18 avril 2025 n'appelle ni remarque ni observation.

Le conseil municipal :

- approuve le procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2025.

**Vote : Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 0**

### Délibération 2025-04-30-02

#### Révision de la délibération 2025/04/018/03 : Marché : travaux de voirie rue de Moncley

Suite à la réception de nouveaux éléments, il convient de réviser la délibération prise lors du conseil municipal du 18 avril dernier et de procéder à la désignation de l'entreprise bénéficiaire de l'attribution du marché.

Les 3 offres présentées sont équivalentes sur le plan financier puisque l'écart entre l'offre la moins chère et l'offre la plus chère est de 2 460 € sur un montant de travaux de plus de 362 000 € HT.

La valeur technique des 3 offres est similaire et le bureau d'études a donné la note maximale aux 3 propositions.

Compte tenu du niveau parfaitement comparable des trois offres sur le plan financier constituant 50% des critères de sélection, les élus ont souhaité revoir la proposition de la commission d'appel d'offre, en prenant en compte le niveau de satisfaction des travaux exécutés sur la commune par chacune des trois entreprises au cours des derniers exercices, et notamment au regard des pratiques d'avenants et de la parfaite finition des travaux exécutés. De nombreux défauts de finition et un avenant non négocié au préalable pour l'une des entreprises, un enrobé de mauvaise qualité mis en œuvre dans des conditions non conformes aux prescriptions techniques pour une seconde entreprise ont entamé le degré de confiance des élus.

Le conseil municipal décide :

- d'abroger la décision délibérative n° 2025-04-18-03 et d'attribuer le marché à la société Roger Martin pour un montant de 364 992,65 € HT, soit 437 991,18 € TTC.

**Vote : Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 0**

### Délibération 2025-04-30-03

## QUESTIONS DIVERSES

### Contractualisation d'un prêt bancaire pour le financement des travaux de la rue de Moncley

Le budget de la commune voté le 04 avril 2025 prévoit le recours à un prêt au titre du volet recettes du budget d'investissement.

La meilleure offre a été faite par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté avec une proposition de prêt pour un montant de 230.000 € pour une durée de 15 années, au taux fixe de 3,39 % avec un remboursement trimestriel constant.

Le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre de la Banque Populaire Franche-Comté : prêt de 230 000 € sur 15 ans, taux fixe de 3,39 % avec remboursement trimestriel constant ;
- autorise monsieur le Maire à engager la contractualisation du prêt aux conditions proposées.

**Vote : Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 0**

### Délibération 2025-04-30-04

La séance est levée à 20h45

Émagny, le 5 mai 2025.

Le Maire,



Martial DARDELIN.

### **Tableau des délibérations prises**

| Numéro        | Objet                                                                                      | État      |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2025-04-30-01 | Désignation du secrétaire de séance                                                        | Unanimité |
| 2025-04-30-02 | Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal                   | Unanimité |
| 2025-04-30-03 | Révision de la délibération 2025-04-18-03 : Marché : travaux de voirie rue de Moncley      | Unanimité |
| 2025-04-30-04 | Contractualisation d'un prêt bancaire pour le financement des travaux de la rue de Moncley | Unanimité |